

Commission permanente sur l'inspecteur général

**Commentaires et recommandations faisant suite au
Rapport annuel de l'inspecteur général pour l'exercice
terminé le 31 décembre 2016**

Rapport déposé au conseil municipal
le 12 juin 2017

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 15 juin 2017

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

*Mme Lorraine Pagé
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidents

*M. Richard Bergeron
Arrondissement de Ville-Marie*

*M. Benoit Dorais
Arrondissement Le Sud-Ouest*

*Mme Erika Duchesne
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Edgar Rouleau
Cité de Dorval*

Membres

*Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle*

*M. Éric Alan Caldwell
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Manon Gauthier
Arrondissement de Verdun*

*M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord*

*M. Beny Masella
Ville de Montréal-Ouest*

*Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Montréal, le 12 juin 2017

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres des conseils municipal et d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspecteur général de son Rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Lorraine Pagé
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 24 avril 2017, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public son rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

L'inspecteur général, Me Denis Gallant a présenté ce rapport à la Commission le 4 mai 2017.

Les membres de la Commission ont, par la suite, poursuivi leur analyse et convenu des recommandations consignées au présent rapport.

RAPPORT ANNUEL 2016 ET PERSPECTIVES 2017 DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Pour l'inspecteur général, le Rapport annuel est l'occasion de dresser un bilan de ses interventions et de ses enquêtes pour l'année 2016.

Le BIG a produit sept rapports en 2016, dont quatre constituaient des décisions résiliant des contrats en cours. Les trois autres rapports étaient des rapports de recommandation. Dans le cadre de ses travaux, le BIG a reçu 260 signalements et a ouvert 155 dossiers d'enquête. D'autres données contribuent à démontrer l'ampleur du travail réalisé en 2016. Ainsi, 560 témoins ont été rencontrés ou contactés et 182 opérations de surveillance ont été menées.

Le Rapport annuel met aussi en relief certains dossiers où la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ou encore des exigences de documents d'appel d'offres n'ont pas été respectées. Le BIG a aussi consacré quelques pages de son rapport à l'octroi de contrats à des organismes à but non lucratif, comme Montréal en histoires.

Le Rapport inclut également des analyses et des commentaires sur le manque de rigueur dans la gestion des fonds publics, notamment en ce qui a trait aux délais de paiement des fournisseurs, et sur la question des produits référencés et des exigences susceptibles de retreindre le marché.

Pour illustrer le manque de rigueur dans la gestion des fonds publics, le BIG cite entre autres l'exemple du contrat visant la restauration du pavillon patrimonial Mordecai-Richler. Il met en cause la gestion questionnable du service municipal responsable pour expliquer l'explosion des coûts de ce projet. Il conclut que l'instabilité au niveau des chargés de projets, leur encadrement, l'inexpérience en matière de travaux de nature patrimoniale et la mauvaise communication entre les différents intervenants ont complexifié la planification des travaux et créé d'inutiles délais. Tout cela s'est traduit par un important dépassement de coûts.

Enfin, l'inspecteur général réserve quelques pages pour souligner les bons coups de l'administration municipale et la vigilance des employés dans plusieurs dossiers. Il met l'accent sur la formation des élus et des employés de la Ville dans ses priorités de 2017.

L'ANALYSE ET LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Pour la Commission, ce rapport annuel montre bien l'ampleur du travail accompli par l'équipe du BIG en 2016. En à peine trois années d'existence, le BIG est devenu essentiel et incontournable en ce qui a trait à la gestion des contrats à la Ville de Montréal.

Il convient une nouvelle fois de saluer le travail du Bureau de l'inspecteur général en 2016. Ses rapports, ses analyses et ses réflexions interpellent l'administration à divers niveaux. La Commission y voit la nécessité de renforcer, voire de mettre en place à plusieurs endroits, une culture organisationnelle reposant sur une gestion responsable des fonds publics au service de la population montréalaise.

Les membres de la Commission sont aussi heureux de constater que le BIG observe un certain changement de culture et une évolution des mentalités dans la gestion des contrats à la Ville.

Il ne reste qu'à souhaiter que cette évolution se traduise à court terme par une amélioration significative de la performance de la Ville en matière de paiement des fournisseurs. Car il n'est pas déraisonnable de penser que les fournisseurs tiennent compte, dans l'établissement de leurs prix soumis, des retards notoires de la Ville à payer ses factures.

La Commission constate que le BIG a entrepris en 2016 de mettre sur pied des activités de formation à l'intention des élus municipaux et des employés, conformément à son mandat. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction et la Commission ne peut qu'encourager cette initiative.

Enfin, malgré la réponse du comité exécutif à sa recommandation de l'an dernier, la Commission est encore d'avis que le rapport annuel de l'inspecteur général devrait être transmis aux membres des conseils dès qu'il a été reçu par le maire et le greffier de la Ville et ne pas faire l'objet d'un dépôt séance tenante au conseil. Le délai entre le dépôt formel du Rapport annuel du BIG auprès du maire et du greffier et le moment où les élus peuvent en prendre connaissance est, aux yeux des membres de la Commission, inapproprié. Cela oblige l'inspecteur général, le maire et le greffier à une inutile confidentialité, compte tenu que le Rapport annuel du BIG est, pour l'essentiel, un bilan de ses activités de l'année précédente.

CONSIDÉRANT l'importance d'une saine et rigoureuse gestion des fonds publics dans les affaires contractuelles de la Ville;

CONSIDÉRANT les retards importants dans le paiement des fournisseurs à la Ville et leurs conséquences sur la gestion des fonds publics et sur le coût des contrats;

CONSIDÉRANT l'importance d'une formation adéquate des élus et du personnel de la Ville pour prévenir les manquements à l'intégrité et favoriser le respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'octroi et de gestion des contrats;

R-1

La Commission recommande à l'administration de prendre les moyens nécessaires pour promouvoir une gestion responsable des fonds publics à tous les niveaux au sein de l'appareil municipal.

R-2

La Commission recommande à l'administration d'encourager et de soutenir les efforts de l'inspecteur général pour intensifier ses activités de formation du personnel et des élus dans les mois et les années à venir. Plus particulièrement, la Commission est d'avis qu'une formation obligatoire sur le dépistage de la collusion devrait être donnée aux élus municipaux dans la première année suivant leur élection.

CONSIDÉRANT que le rapport annuel de l'inspecteur général a été déposé séance tenante aux conseils municipal et d'agglomération des 24 et 27 avril 2017;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel ne porte pas sur un dossier précis, mais présente de façon globale l'ensemble du travail du Bureau de l'inspecteur général;

R-3

La Commission réitère sa recommandation des 16 et 19 mai 2016 à l'effet que le dépôt du Rapport annuel de l'inspecteur général en date du 31 mars de chaque année, soit inscrit, conformément à la *Loi*, aux premières séances des conseils prévues après le 31 mars et que le document soit transmis aux membres des conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement dès qu'il a été reçu par le greffier de la Ville.

La Commission considère que, dans ce contexte, l'inspecteur général pourra déposer son Rapport annuel sur son site web dès le 1^{er} avril et répondre aux demandes des médias avant même le dépôt officiel du document aux conseils.